

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE
 COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE
 PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES
 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 ECHELLE : 1/7 500

REVISION DU PLU : 19/03/2015
 DEBAT SUR LE PADD : 22/03/2017
 ARRÊT DU PLU : 03/05/2018
 ENQUÊTE PUBLIQUE : 04/02/2019 au 06/03/2019
 APPROBATION DU PLU : 16/10/2019

6.4.a

Perimètre g n r  par le monument historique :
 Pile Gallo-Romaine
 (Commune de Saint-Pierre-de-Buzet)

Perim tre g n r  par le monument historique :
 Eglise Saint-Pierre
 (Commune de Saint-Pierre-de-Buzet)

Perim tre g n r  par le monument historique :
 Pont canal sur la Basse
 (Commune de Vianne)

- L gende**
- Monument historique - Ch teau de Buzet-sur-Ba ise et son parc
 - Servitude AC1 : Servitude du p rim tre de protection des monuments historiques class s ou inscrits
 - Servitude AS1 : Servitude r sultant de l'instauration de p rim tres de protection des eaux potables et min rales
 - Servitude EL3 : Servitude de halage et de marche-pied
 - Servitude de type A2 : Servitude de passage des conduites souterraines d'irrigation
 - Servitude A3 : Servitude de passage des engins m caniques d'entretien et de d p t des produits de curage et fauconnement attach e aux canaux d'irrigation et  missaires d'assainissement
 - Servitude I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel (ensemble de la commune)
- L'ensemble de la commune est concern e par la servitude T7 - Servitudes a ronautiques   l'ext rieur des zones de d gagement concernant les installations particuli res
- L'ensemble de la commune est concern e par la servitude T5 - Servitudes a ronautiques de d gagement de l'a rodrome de St Gaudens Montr jeau approuv  par arr t minist riel du 02.02.2016
- L'ensemble de la commune est concern e par la servitude T4 - Servitudes de balisage
- Servitude PM1 relative aux plans de pr sentation des risques naturels (PPRN) Inondation - Voir pi ce 6.4.c du PLU
- Servitude PM1 relative aux plans de pr sentation des risques naturels (PPRN) Retrait et gonflement des argiles - Voir pi ce 6.4.f du PLU

